



Carte de situation : Nouvelle-Calédonie.

En résumé, la seule pratique de la pêche ne suffit pas à caractériser le clan pêcheur. Un groupe de parenté ne mérite ce qualificatif que s'il détient les magies qui commandent les activités de pêche et assure l'approvisionnement officiel de la chefferie ou de ses partenaires d'échange dans les cérémonies ou dans les « marchés » ritualisés. La maîtrise de la mer et de ses richesses, en tant qu'activité technique, n'est pas à l'origine du statut politique. Toutefois, les connaissances magico-religieuses qui l'accompagnent, sont comparables à celles détenues par les maîtres de la terre, premiers occupants et fondateurs du terroir. Le clan pêcheur sera donc souvent un clan ancien de haut rang, bien que la pratique de la pêche puisse parfois être déléguée à un serviteur de la chefferie, récemment arrivé et de rang moindre. Aucun des systèmes socio-politiques observés ne s'est révélé identique aux autres.

Ainsi, l'activité technique ne suffit pas à définir la place et le rôle du clan pêcheur en regard des autres clans d'un même « pays ». Posséder ou non les magies propitiatoires de pêche définit deux catégories de clans pêcheurs : ceux qui, par les rituels, commandent la pêche sans la pratiquer nécessairement et ceux qui, sous la responsabilité « magique » des premiers, sont pêcheurs sans forcément détenir des rituels importants. En outre, la position du clan dans le système social n'est pas directement fonction de ses activités. Il faut distinguer les « chefferies » implantées dans l'intérieur de la Grande Terre de celles qui contrôlent et exploitent les ressources marines. Les premières, tournées vers l'horticulture, ne concèdent aux clans pêcheurs et au monde de la mer qu'une place périphérique dans leur organisation et dans leurs représentations. Les secondes accordent également une grande attention à la culture des tubercules, mais confèrent à la pêche une place plus importante. Les clans pêcheurs y sont de haut rang et la pêche y joue un rôle économique au moins aussi central que l'agriculture.

Caractéristique d'une civilisation de l'igname, les sociétés kanak présentent ainsi, selon la nature des écosystèmes qu'elles exploitent, une diversité d'organisations socio-politiques au sein desquelles la pêche, les clans pêcheurs et la prégnance du monde maritime tiennent des places différentes, même si un même canevas de statuts se retrouve d'un bout à l'autre de l'archipel. On peut donc légitimement penser que toute interrogation sur l'avenir de la pêche ne peut se passer d'une analyse, région par région, de la place qu'elle occupe dans les activités traditionnelles. Son importance tend à décliner mais, si elle a quasiment disparu sur la côte est, elle se maintient encore dans le sud.

Les politiques de développement de la pêche

Les politiques de développement mises en œuvre au cours des années écoulées ne se sont guère soucies de la pêche traditionnelle et des clans pêcheurs. Quels que soient les secteurs concernés, elles ont reposé sur les mêmes principes, repris le même discours et proposé le même type de mesures. En résumé, elles s'efforcent de promouvoir la société mélanésienne en favorisant

son intégration dans l'économie de marché et en prenant la société occidentale comme modèle (LEBUC, 1993).

Ces politiques ont appuyé le développement de la pêche de deux façons distinctes et complémentaires :

- ◆ D'une part, elles ont mis en place, à partir des années soixante-quinze, des organismes chargés de promouvoir les activités économiques en brousse par des actions spécifiques et des subventions.

- ◆ D'autre part, elles ont essayé de mobiliser et regrouper les pêcheurs par le truchement de groupements d'intérêt économique (GIE) et de coopératives.

Finalement, les résultats obtenus sont loin d'avoir répondu aux espoirs formés et aux fonds investis.

LES STRUCTURES OFFICIELLES DE DÉVELOPPEMENT

De 1975 à 1989, quatre structures successives ont pris en charge le développement en milieu kanak : le Fonds d'aide au développement de l'intérieur et des îles (FADIL), l'Office de développement de l'intérieur et des îles (ODIL), les Offices de développement régionaux (ODR) et l'Agence de Développement rural et d'Aménagement foncier (ADRAF). Viendra s'y ajouter l'action des assemblées de province (Nord, Sud et Îles Loyauté) par le biais de directions provinciales du développement.

Le Fonds d'aide au développement de l'intérieur et des îles (FADIL)

Si le FADIL a commencé à fonctionner dès 1976, c'est le 1^{er} juillet 1975 qu'un conseil ministériel restreint l'a créé dans le cadre du VII^e Plan de développement économique et social, section générale du Fonds d'intervention pour le développement économique et social (FIDES). Son officialisation n'interviendra qu'en juin 1977. Conçu comme une structure déconcentrée d'intervention, il est la traduction locale d'une politique définie en métropole. Dans son discours inaugural du 2 avril 1976, le haut-commissaire Eriau souligne que « le but de cette action est de fournir les moyens financiers nécessaires pour créer des unités économiques ou pour étendre l'activité existante ... [et d'] aider au décollage économique des populations les plus défavorisées des zones rurales du territoire et, en particulier, des Mélanésiens ». Mais, comme le remarque (MISSOTTE, 1985 : 608), « Ni développement global, ni référence à la civilisation mélanésienne n'entrent dans les principes d'action ou sont évoqués au titre des consignes d'application. L'objectif du fonds serait une stimulation du développement économique des zones défavorisées du territoire, définies comme 'la zone hors Nouméa'. Son champ d'action concernerait donc plus de la moitié des habitants de Nouvelle-Calédonie et en majorité les Mélanésiens » (*ibid.* : 602).

Il est avant tout présenté comme une structure incitative destinée à favoriser l'apparition de nouvelles formes de production par l'attribution de primes d'équipement et de bonification d'intérêts. Son domaine d'intervention

LE MOUVEMENT COOPÉRATIF

Des idées pas toujours pertinentes ont présidé au développement du mouvement coopératif sur le territoire. La formule a très tôt été favorisée par l'administration, car elle correspondait à l'idée que celle-ci se faisait de la société kanak, celle d'une société « communautaire » qui ne connaissait pas la propriété privée. Assimilant abusivement l'appropriation clanique des terres à une forme de communisme primitif ou de collectivisme, elle en déduisait que l'organisation coopérative du travail et de la production devait correspondre à l'organisation sociale traditionnelle kanak.

Depuis les années cinquante, il y a eu ainsi de nombreuses tentatives de création de coopératives dans le but d'ancrer les Kanak dans le système économique en vigueur⁵.

On peut distinguer quatre grandes périodes dans le développement du mouvement coopératif :

◆ Une première période (1958-1963) correspond au développement des premières coopératives, une dizaine, qui concernent l'agriculture et l'élevage mais pas encore la pêche.

◆ Une deuxième période (1963-1975) commence avec la création des premiers outils juridiques dans ce secteur. Dans les années 1960, deux délibérations essaient de pallier certaines insuffisances juridiques : la délibération 269 du 12 janvier 1961 qui doit servir de schéma de référence à une nouvelle génération de coopératives et qui est profondément modifiée par la délibération 162 du 9 juillet 1964. Deux possibilités juridiques sont ainsi définies : les sociétés civiles et les associations régies par la loi de 1901 auxquelles viendront s'ajouter les Groupements d'intérêt économique (GIE) réglés par l'ordonnance 67-821 du 23 septembre 1967, applicable sur le territoire par un arrêté du 1^{er} octobre 1967 (DOUMENGE, 1982 : 337). En 1968, une « section d'assistance technique des coopératives » est créée au sein du service de l'Agriculture afin de permettre un encadrement des projets coopératifs. Cela permet un nouveau départ des groupements coopératifs et, entre 1969 et 1972, neuf sont créés sous forme de sociétés civiles agricoles et quatre sous forme de groupement d'intérêt économique. Douze d'entre eux sont totalement ou en majorité kanak.

◆ Une troisième période, dans les années 1975-1984, voit la naissance d'une troisième génération de groupements coopératifs à la suite des actions incitatives du FADIL, de l'ODIL et des services territoriaux (Agriculture, Marine marchande). C'est à cette époque que naissent les premières coopératives de pêche. À partir de 1982, les groupements se multiplient. Cela s'explique par la politique de développement de la pêche artisanale en milieu kanak menée au niveau du territoire. En juin 1982, le Front indépendantiste obtient la majorité à l'Assemblée territoriale et Jean-Marie Tjibaou devient vice-président du gouvernement. Il en résulte une politique plus favorable aux Kanak qui, dans le secteur de la pêche, s'appuie sur un service des Pêches et de la Marine marchande particulièrement dynamique.

⁵ « Dès le début de l'implantation missionnaire, il y eut des tentatives de coopération rurale. Elles échouèrent toutes les unes après les autres. Pourtant, après la forte secousse due à la Deuxième Guerre mondiale, il s'est avéré nécessaire de créer les bases d'un solide développement coopératif en milieu rural pour pouvoir donner une consistance aux droits politiques nouvellement acquis par les Mélanésiens. Le principe de la coopération fut ressenti comme le moyen idéal de promotion des autochtones, tant par l'administration que par les nouveaux élus.

Ainsi le mouvement coopératif mélanésien naquit-il dans les années 1950 d'une double volonté élective et administrative.

(...) Pour les élus canaques (dans leur totalité alors à l'Union calédonienne), la promotion de la formule coopérative devait permettre d'encadrer efficacement un monde rural terriblement inerte, donc extrêmement vulnérable aux 'agressions' de la société technicienne et urbaine, dominée par la Communauté européenne. L'erreur fut d'agir dans le cadre des tribus, collectivités manquant souvent de cohésion sociale. » (DOUMENGE, 1982 : 335-336)

◆ À partir de 1984-1985, une quatrième période se caractérise par la création de coopératives dans un contexte politique de revendication de l'indépendance. Contrairement aux trois premières périodes où le mouvement repose essentiellement sur la volonté des responsables gouvernementaux et de quelques responsables politiques, elle s'illustre par une motivation plus importante des Kanak, notamment de militants indépendantistes qui incitent leurs militants à s'investir dans ces groupements. Aujourd'hui, les créations de coopératives sont plus politiques. Les groupes de pression kanak incitent leurs militants à créer de tels outils économiques. Déjà, à l'époque de la création du FADIL, certains partis politiques ont profité de ces opérations pour faire leur propagande électorale : ce fut le cas de l'Union progressiste mélanésienne (UPM) juste avant 1977, qui encouragea les actions du FADIL. Depuis, l'Union calédonienne (UC) est favorable à la création de coopératives d'achat afin de pouvoir réaliser un circuit économique parallèle permettant aux Kanak de se passer des circuits de distribution aux mains des Caldoches. Le Parti de libération kanak (LKS) participe aussi à ce mouvement, essentiellement dans les îles Loyauté où il est bien implanté.

Au terme de ce rapide historique des opérations de développement et du mouvement coopératif, on peut se demander si les coopératives ne sont pas davantage conçues comme un moyen de faire entrer les Kanak dans le système de l'économie de marché plutôt que comme un mode d'organisation adapté aux traditions locales.

Le développement en question

Pour comprendre comment les Kanak appréhendent le développement économique, ce qu'il représente pour eux et s'ils sont disposés à s'y investir, j'ai étudié concrètement comment ils ont reçu les différentes interventions en matière de développement de la pêche, de quelle façon ils y ont participé et quel bilan on peut en tirer.

Les principales actions entreprises ont été l'opération « bateaux FADIL » reprise en 1982 par l'ODIL et l'aide à l'implantation de coopératives et groupements de pêcheurs. Examinons-les tour à tour.

L'OPÉRATION « BATEAUX FADIL »

Lorsque le FADIL lance cette opération, son but est de créer « une flottille adaptée à la valorisation du milieu marin » en raison du « potentiel économique de premier plan » que représentent les eaux poissonneuses des îles Loyauté et du lagon de la Grande Terre. Cette opération n'occupe que le troisième rang sur le plan financier, mais enregistre « le plus grand succès puisque 38 % des actions du fonds lui sont consacrées », ce qui répond à plus des deux tiers des demandes faites dans le secteur de la pêche (DOUMENGE, 1982 : 343).

Pour acquérir un bateau, l'intéressé doit en faire la demande au Fonds qui intervient en lui accordant une prime d'équipement (50 % maximum du coût total) et se porte garant du prêt consenti par la Société immobilière de crédit de Nouvelle-Calédonie. Le remboursement de l'emprunt s'effectue par mensualités de 275 F, soit 3 300 F par an. La première mensualité n'est due qu'au bout de six mois et il faut normalement quatre ans pour s'acquitter de sa dette. Dans les faits, très peu de pêcheurs effectueront les remboursements prévus et la plus grande partie des bateaux ne seront pas entièrement payés (dix seulement le seront intégralement, selon un responsable). Beaucoup seront saisis par le FADIL pour défaut de paiement.

Le modèle de référence des bateaux FADIL est un sampan type FAO de 5 à 9 m de long propulsé par un moteur « out-board » (à essence) ou « in-board » (diesel) de puissance variable. Un bateau local construit en chantier et équipé d'un moteur diesel de 12 CV revient à environ 33 000 F ; un sampan FAO de 5 m avec deux propulseurs Johnson de 15 CV à 6 908 F et un sampan de 9 m avec deux propulseurs Johnson de 55 CV à 17 407 F (GUIART, 1988 : 63).

Un total de 106 bateaux sont construits dans les deux chantiers que possède le FADIL à Nouvelle et à l'île des Pins. Le Fonds facilite aussi l'acquisition de deux bateaux provenant de chantiers privés et la diésélisation de neuf bateaux existants. Selon une mission d'étude effectuée à la fin de 1991 pour la province Nord, le choix du sampan FAO en contreplaqué n'est pas des plus judicieux, si l'on tient compte de ses caractéristiques propres et de la nature des besoins locaux⁶.

Le service territorial des Pêches de la Marine marchande a comptabilisé à la fin de 1984 125 bateaux acquis grâce au FADIL et l'ODIL. Parmi les principaux bénéficiaires figurent les Kanak de Poum, de Voh, des îles Belep, de Yaté, de Lifou, d'Ouvéa et de l'île des Pins. On compte la même année 269 bateaux de pêche professionnelle, ce qui fait que les bateaux FADIL représentent près de la moitié (46,5 %) du total. Mais, en réalité, seuls 39, moins d'un tiers, appartiennent à des pêcheurs licenciés, 15 ont été coulés, abandonnés ou récupérés par le chantier du Fonds, 69 ne sont plus enregistrés au service des Pêches et 2 sont passés à la plaisance.

Si la demande de bateaux FADIL a été importante, cela ne préjuge en rien du succès de l'opération comme le montre le nombre élevé de bateaux non payés. Puisqu'il n'était pas nécessaire de fournir un apport personnel, beaucoup en ont fait la demande sans savoir à quoi ils s'engageaient réellement. En outre, aucun critère de sélection n'était appliqué et les agents administratifs chargés de traiter les demandes ne s'occupaient guère de savoir si l'acquéreur était ou non pêcheur. Mais la plus grande lacune de ce programme, qui se voulait de développement, a résidé dans le fait que rien n'avait été prévu pour organiser la distribution des produits pêchés. Or, rien ne sert de donner les moyens de produire si on ne les accompagne pas de moyens de commercialiser cette production. Les pêcheurs se sont ainsi trouvés confrontés à des « colporteurs » achetant leurs produits à bas prix ainsi qu'à la concurrence de pêcheurs professionnels et de plaisanciers de Nouméa habitués à écouler leur pêche auprès des commerçants de la ville.

⁶ « Ces bateaux sont en général bien construits... Par contre, le choix du plan est étonnant... Malgré les problèmes qu'il pose, ce bateau est sorti à plusieurs dizaines d'exemplaires dans des tailles variées et pendant des années. C'est à se demander si, après le choix du plan et la livraison de quelques unités, une procédure d'essais a été mise au point et conduite à son terme... Elle était d'autant plus nécessaire que l'ingénieur Michon, qui a introduit ce plan, avait lui-même des doutes sur la pertinence de ce choix.

« ... Le principal défaut de ce bateau est l'instabilité au roulis... Un bateau qui roule bord sur bord a du mal à conserver son cap quand la mer est formée... Les lignes de ce bateau ne permettent pas de le toiler et son poids exclut de le pousser à la perche. Le vieillissement des moteurs et leur arrêt sont la principale cause d'abandon et de pourrissement de ces bateaux (on n'entretient pas un bateau qui ne travaille pas) » (BORSON, 1992 : 33-34)

conservation et de transport — indispensables aux pêcheurs pour écouler leur production, cette réponse n'est que partielle. Il paraît illusoire de vouloir développer les activités des groupements tant que ne sera pas réglé le problème de la concurrence des plaisanciers. En 1986, la flottille de bateaux de plaisance immatriculés en Nouvelle-Calédonie compte environ 7 500 unités, soit plus de 30 fois le nombre de navires armés pour la pêche professionnelle. De plus, les apports de la pêche vivrière sont souvent plus importants. Ainsi, en 1984, l'Orstom les a estimés à 2 100 t contre 1 444 t de poissons, mollusques et crustacés fournis par la pêche artisanale et industrielle. En outre, le poisson se vend mal pour des raisons qui, selon la presse locale, tiendraient au manque d'argent dans les foyers gros consommateurs de poisson, aux chômeurs de plus en plus nombreux qui se lancent dans la pêche, à la multiplication des coopératives et à la baisse de la clientèle touristique. Pourtant, selon les estimations de la Commission du Pacifique Sud, la consommation de poisson dans la région serait de 150 à 200 g par personne et par jour, ce qui équivaldrait pour le territoire à une consommation annuelle minimum de 9 000 t, soit le double de la production actuelle, laissant une forte marge de développement pour la production locale.

S'il est vrai, comme je l'ai déjà souligné, que les coopératives et groupements d'intérêt économique ne constituent pas une formule adaptée aux structures traditionnelles, l'étude du développement de la pêche sur la côte est de la Grande Terre, par exemple, m'a amené à nuancer l'importance des clans pêcheurs. Sur la côte est, ils ont cessé d'exercer un rôle dans les échanges coutumiers depuis si longtemps qu'il ne semble plus que l'appartenance à un clan pêcheur entraîne chez les jeunes d'aujourd'hui la connaissance des savoirs et savoir-faire nécessaires à la pratique de la pêche. Il n'en demeure pas moins que ceux qui s'investissent dans des projets de développement sont avant tout kanak, c'est-à-dire que même si le poids des clans est moindre, les acteurs du développement continuent de se situer en premier lieu par rapport à leur organisation sociale traditionnelle.

L'a priori manifesté par l'Administration (cf. *supra*) l'a conduite à privilégier la formule coopérative et à canaliser les initiatives économiques au sein de structures collectives. Qu'un individu demande une aide pour l'acquisition d'un bateau de pêche et on lui répond : « d'accord, mais il faudrait une coopérative pour que le bateau ne bénéficie pas qu'à une seule personne ». Résultat, plusieurs mois, si ce n'est plusieurs années pour constituer une coopérative ou un GIE et un laps de temps équivalent pour faire aboutir la demande de subvention et obtenir le bateau qui, bien souvent, ne sert que fort peu, car la structure collective montée pour l'occasion, sans véritable implication de l'ensemble de ses membres, se retrouve en proie à des problèmes d'organisation et à des dissensions internes. Le bateau reste sur le sable et personne ne l'utilise, faute d'être habilité à le faire.

Ne serait-il pas plus profitable de laisser libre cours à l'initiative individuelle ? Mais, dans ce cas, comment éviter que cela ne renforce les inégalités déjà existantes au sein de la société kanak⁸, notamment entre ceux qui sont salariés et ceux qui ne le sont pas.

8 « La société calédonienne montre de plus en plus le visage d'une société à deux vitesses où le nombre des riches continue à diminuer tout en s'enrichissant plus et le rang des démunis ne cesse de grossir avec de plus en plus de difficultés à surmonter quotidiennement. Le fossé social se creuse. Ce fossé existe entre les ethnies certes, mais de plus en plus il sépare des gens à l'intérieur des ethnies par leurs conditions sociales... Il faut donc faire attention aux sirènes du libéralisme. » (Kanak, 1992 : 8)

Comme le remarque un militant kanak : « Il y a déjà un décalage avec ceux qui travaillent à l'extérieur et qui ont un salaire. Ce n'est pas un bon développement, s'il y a de l'exclusion. Mais comment faire pour éviter que les gens se sentent exclus du développement ? On essaie de faire en sorte que tous les gens de la tribu viennent travailler ici. Mais on s'affronte aux réglementations existantes. Aussi, on met en place à la tribu des GIE ou unités pilotes avec l'aide de la Népia. Il faut arriver à mettre en place une gestion pour que les gens arrivent à s'en sortir. Trois unités pilotes avec trois volontaires : pour voir quelles sont les contraintes du milieu sur le développement (les coutumes...), car ici on est en dehors. Sur ces trois unités, on va refaire la façon de travailler en tribu, la polyculture et voir si on peut s'en sortir et gagner sa vie. On va voir si on peut trouver un juste milieu entre les deux, le système traditionnel et le développement »⁹.

Une donnée propre à la société kanak pourrait néanmoins limiter le développement des inégalités individuelles, l'importance des réseaux de redistribution dans lequel se trouve pris tout entrepreneur. Que l'un d'entre eux essaie de s'en extraire et d'accumuler à son seul profit et il prend le risque d'être l'objet d'attaques de sorcellerie.

Autre constat que l'on peut faire au sujet des structures coopératives, celles qui fonctionnent sont le plus souvent portées à bout de bras par un ou deux individus « moteurs », particulièrement motivés et qui veulent que leur coopérative marche de façon à mettre en pratique les mots d'ordre politique qu'ils reçoivent. Mais qu'arrivera-t-il s'ils se lassent et veulent passer le relais à d'autres ?

Toutes ces questions montrent qu'entrepreneurs kanak, techniciens et responsables politiques ne conçoivent pas les groupements coopératifs de la même manière, d'où un malentendu constant et une grande difficulté à faire fonctionner les groupements existants comme de véritables structures de coopération.

LES SUBVENTIONS, OBSTACLE AU DÉVELOPPEMENT ?

Quand on parle de développement, il est aussi nécessaire de se demander si les subventions sont un encouragement ou un frein au développement. En soi, elles ne sont ni l'un ni l'autre, mais la façon dont elles sont distribuées fait qu'elles constituent plutôt un obstacle.

Voici sur le sujet le point de vue de deux militants kanak :

« Les subventions doivent aider, mais après les gens doivent se démerder. Les subventions ne doivent pas dépasser un certain niveau et ne pas être renouvelées tout le temps, tous les ans. Sans subventions du tout, c'est dangereux aussi. Les subventions, c'est pour aider les gens, pas pour les remplacer. Les accords, la politique des provinces, ça n'a pas été bien expliqué aux gens : ils attendent trop. On a trop habitué les gens à recevoir : l'assistanat le plus complet et on empêche les gens de réfléchir »¹⁰.

⁹ Entretien avec A.G., militant de l'UPM, Ponérihouen, novembre 1990.

¹⁰ Entretien avec S.N., militant de l'UPM, Ponérihouen, novembre 1990.

Le second est plus catégorique :

« Le problème des subventions, c'est qu'on est trop assisté. Si il y avait moins de subventions, cela marcherait mieux. Une demande d'aide coûte plus cher en paperasse, études technico-financières, électricité, personnel... que le coût de l'investissement qu'elle représente »¹¹.

Il est vrai que les subventions peuvent annihiler l'initiative individuelle et, à un certain niveau, empêcher le développement. Depuis la création du FADIL, l'État n'a cessé de vouloir intégrer les Kanak dans l'économie marchande par le biais d'un assistanat reposant sur un apport massif de subventions. Mais les résultats de cette politique sont quantitativement bien maigres. L'habitude d'être assisté pèse lourd. Peu importe qu'on réussisse ou non dans la réalisation d'un projet économique puisque, de toute façon, cela ne coûte rien ou presque à son auteur. L'échec devient une sorte de norme, ou plutôt d'alibi, puisque peu de projets sont finalement menés à terme et s'avèrent viables économiquement. Voilà à quoi conduit une politique qui ne s'interroge pas d'abord sur le pourquoi et le comment du développement.

Pourtant, dans le passé, les vieux ont beaucoup travaillé. Ils y ont d'abord été contraints sous le régime de l'Indigénat puis nombre d'entre eux se sont lancés dans des entreprises économiques lors de la suppression du Code de l'Indigénat. À cette époque, les subventions n'existaient pas et pourtant des réalisations économiques ont eu lieu. Pourquoi les jeunes d'aujourd'hui ne font-ils pas de même ? À cela, certains répondent que les vieux avaient l'habitude de travailler en raison de l'éducation qu'ils avaient reçue de leurs parents et en raison des contraintes de l'Indigénat. Une autre raison évoquée est l'école : les jeunes qui ont été à l'école pendant une dizaine d'années ou plus ne veulent plus travailler au champ mais « derrière un bureau » comme salariés.

Redonnons la parole aux militants kanak :

« On est tellement colonisés qu'on ne fait rien sans subventions. Vu la mentalité des gens d'aujourd'hui, surtout les jeunes : il faut tout de suite voir l'argent. Les vieux étaient habitués à la misère... et au travail. Nous, on a été à l'école : alors pourquoi travailler ? Faire de soi-même, on n'est pas encore à ce stade. Les vieux l'ont fait, mais nous, on l'a perdu »¹².

« C'est difficile de motiver les gens. Tous les jeunes sont tournés vers le sport et ne s'intéressent pas au développement. Les jeunes font quinze ans à l'école puis ils retournent à la tribu. C'est difficile de les mettre aux champs »¹³.

Au total, qu'il se fasse de façon collective ou individuelle, l'investissement des Kanak dans le développement économique ne semble guère déboucher sur leur insertion dans l'économie de marché. Est-ce par incompetence ? Sûrement pas. Par manque de motivation ? Cela joue sans aucun doute pour un certain nombre. Mais l'essentiel se situe à mon avis au niveau des représentations propres à chaque société.

¹¹ Entretien avec M.N., militant du FULK, Poindimié, novembre 1990.

¹² Entretien avec V.M., militant du PALIKA, Ponérihoun, novembre 1990.

¹³ Entretien avec M.N., militant du FULK, Poindimié, novembre 1990.

d'après sa valeur estimée, comme le fait l'Européen. Cette différence d'appréciation fait que, bien souvent, il donnera ou laissera pourrir ce qu'il ne peut pas consommer parce qu'il n'est pas dans ses habitudes de vendre le surplus de sa production.

« Il y a deux façons de travailler la terre : pour l'autoconsommation et pour vendre. Le côté traditionnel reste très fort ici : on donne, on ne vend pas. C'est dans la mentalité des Kanak de Ponérihouen. L'argent n'a pas de valeur. Ce qui a de la valeur, c'est le geste et le cœur. On n'a pas de besoins pour faire des projets. On est bien comme ça. Mais les gens, il ne faut pas croire qu'ils n'ont pas de sous : on a récolté 1,2 millions de F CFP pour la dernière kermesse. Mais ils ont une façon de gérer le peu qu'ils ont ; ils vendent un peu de produits par-ci, par-là ; ils ont toujours quelque chose pour vivre, pour l'école des enfants, etc. Ce sont les conditions sociales qui font qu'on ne se retrouve pas sur le même pied d'égalité. On n'a pas les mêmes besoins : deux mondes différents... Je dois payer le gaz, l'électricité... eux juste la lampe à pétrole... tout est gratuit dans la nature, il y a toujours ce qu'il faut. »¹⁵

Dans la société kanak on a un statut par ce qu'on donne, pas par ce qu'on a. L'accumulation n'est pas faite pour s'enrichir mais pour donner, ce qui ne paraît guère compatible avec l'économie de marché.

Ainsi, ce qui, d'après les normes occidentales, apparaît comme un échec, ne l'est peut-être pas au regard des Kanak, d'autant plus que leur implication dans les opérations de développement ne se fait pas toujours selon les critères mis en avant par les « développeurs ». Si pour ceux-ci, il s'agit de faciliter l'insertion des Kanak dans l'économie de marché en considérant qu'il en résultera pour eux un mieux-être, il en va différemment pour les Kanak qui, le plus souvent, se contentent de se réapproprier ce qu'on leur propose (LEBLIC, 1988). Cela apparaît clairement dans les projets de mise en valeur des terres récupérées. Pour les Kanak, l'objectif premier est de retrouver leur terre, quel que soit le moyen mis en œuvre pour cela. L'administration, quant à elle, subordonne le processus de rétrocession foncière à un projet de mise en valeur. Un groupement d'élevage peut être ainsi créé dans le seul but d'obtenir ce qui est considéré comme un dû. S'il ne fonctionne pas une fois la terre récupérée, l'administration conclut à l'échec de l'opération alors que pour les intéressés, ce n'était qu'un moyen pour parvenir à leurs fins.

« Ce qu'il faut constater, c'est que les Kanak se sont toujours appropriés les éléments proposés par le système pour en faire ce qu'ils en voulaient... Quoi de plus normal, et c'est à inscrire à l'actif du peuple kanak et de sa capacité à faire face aux défis de la modernité. Parce que cette appropriation ne correspond pas aux normes du système dominant, tout le monde en a conclu que ces expériences ont échoué. Et on en conclut que c'est la société kanak, la coutume qui est un obstacle. Mais jamais on ne s'est posé la question de savoir si ces échecs ne proviennent pas du fait que le système dominant refuse de comprendre les autres cultures. » (*Kanak*, 1992 : 6-8)

La colonisation a aussi fait que nombre de Kanak ont intériorisé le discours du Blanc et trop souvent, face à l'Européen, ressortent un discours stéréotypé qui

¹⁵ Entretien avec B.M., militant de l'UPM, salarié à Ponérihouen, décembre 1990.

est celui qu'ils pensent que leur interlocuteur souhaite entendre. Je me suis trouvée confrontée à ce problème quand je demandais à des Kanak ce qu'était pour eux le développement et pourquoi ils formaient des projets. J'ai eu beaucoup de difficultés à obtenir qu'ils dépassent un discours convenu. Mais, en dépit de cette intériorisation du discours colonial et de ces réponses stéréotypées, ils n'en arrivent pas moins à concilier le système occidental et leur propre système. Cela peut prendre la forme d'un détournement et d'une réappropriation du développement (cf. *supra*) comme on l'a vu ailleurs pour l'intégration de nouveaux matériaux dans les processus techniques traditionnels. Cette capacité d'invention du système social kanak atteste, s'il en était besoin, son dynamisme.

« Ceux qui viennent donner des leçons de modernité, en stipulant que la façon d'être des Kanak constitue un obstacle au développement, n'ont d'autre ambition que de vouloir la désintégration de notre société pour précipiter notre peuple dans l'anonymat du système où le chacun pour soi fait plus de désœuvrés que d'heureux. » (*Kanak*, 1992 : 6-8).

Finalement, la question qui se pose est celle du choix de la société dans laquelle les Kanak veulent vivre. C'est à eux de définir la façon dont ils veulent se développer en tenant compte de leur culture et de leurs spécificités. Mais il leur faut aussi tenir compte du contexte dans lequel ils se trouvent plongés car, comme l'a remarqué Jean-Marie ΤΙΒΑΟΥ (1985 : 1601) :

« Le retour à la tradition, c'est un mythe ; je m'efforce de le dire et de le répéter. C'est un mythe. Aucun peuple ne l'a jamais vécu. La recherche d'identité, le modèle pour moi, il est devant soi, jamais en arrière. C'est une reformulation permanente. Et je dirai que notre lutte actuelle, c'est de pouvoir mettre le plus possible d'éléments appartenant à notre passé, à notre culture, dans la construction du modèle d'homme et de société que nous voulons pour l'édification de la cité... Notre identité, elle est devant nous ».





Les petites activités de pêche

de la région méditerranéenne
à la région atlantique

Éditeur scientifique
G. Leclercq

Sommaire	5
Avant-propos	7
Gilles BLANCHET	
Présentation (français-anglais)	11
Gilles BLANCHET	

Facteurs de changement et politiques de développement

Pêches pré-européennes et survivances en Polynésie française	27
Éric CONTE	
Pêche et pêcheurs aux îles Tonga : facteurs sociaux et culturels de changement	41
Marie-Claire BATAILLE	
Développement et extension de l'espace de pêche en Polynésie française	63
Gildas BOREL	
L'homme et la mer à Wallis et Futuna	83
Frédéric ANGLEVIEL	
La petite pêche villageoise à Vanuatu : bilan d'un recensement	93
Gilbert DAVID	
Pêcheurs kanak et politiques de développement de la pêche en Nouvelle-Calédonie	119
Isabelle LEBLIC	

Réflexions à partir d'études de cas

La pêche autour des dispositifs de concentration de poissons à Vanuatu	145
Espérance CILLAUREN	
Les lacs de Riiki. Réflexions sur une aquaculture traditionnelle à Nikunau (Kiribati).	161
Jean-Paul LATOUCHE	
Pêcheur ou agriculteur ? Le compromis communautaire de Mitiaro aux îles Cook	175
Jean-Michel CHAZINE	
La pêche au grand filet à Tahiti. La tradition à l'épreuve du changement	185
Gilles BLANCHET	
Bibliographie	203
Résumé	207
Summary	208
Liste des auteurs	209